

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2015

Date de convocation : 30/03/2015

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Martial SIMON, Joseph FURGAL, Martial SCHWARTZ, MEYER Serge et Mmes Joëlle LOEGEL, Martine DOMITAR, Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Marie-Antoinette PHILIPP

Membres absents excusés : -/Mme Monique LEGUILLON, Mireille SOULIER et MM Antoine PERSPICACE, Simon HAMM

Procurations : Mme Monique LEGUILLON donne procuration à M. Joseph FURGAL et M. Simon HAMM donne procuration à M. Jean-Luc JEHIN

Secrétaire de séance Mme Doris RESCH

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1 Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 13/03/2015
- 2 Taux des taxes communales
- 3 Budgets primitifs 2015 M14 et M49
- 4 Rénovation des sanitaires de la salle polyvalente
 - A) Maîtrise d'œuvre
 - B) Choix des entreprises
- 5 Associations : demande de subvention
- 6 Communauté d'Agglomération : participation au dispositif de soutien au commerce-2015 : désignation des représentants de la Commune au comité de pilotage
- 7 Divers
 - A) Forêt communale : travaux sylvicoles 2015
 - B) Adhésion au groupement de commande de la Communauté d'Agglomération de Forbach
 - C) Syndicat Intercommunal de la maison forestière de Spicheren
 - D) Travaux : Demandes de subvention
 - E) Projet de rénovation de bâtiments communaux-Etude
 - F) Informations diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 13/03/2015

- a) Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Doris RESCH, en tant que secrétaire de séance.
- b) Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 13 mars 2015 qui est accepté à l'unanimité.

2 - Taux des taxes communales

Le Maire soumet au Conseil l'état de notification des taux d'imposition de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, établi par les Services Fiscaux de la Moselle.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de l'année précédente soit :

- taxe d'habitation	13,17 %
- taxe foncière propriétés bâties	13,87 %
- taxe foncière propriétés non bâties	45,95 %

Le produit fiscal attendu sera de 289 927 €

3 - BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2015 M14 et M49

Le Maire présente les budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :

Budget principal M 14

- section de fonctionnement	Recettes et dépenses	679 905.00
- section d'investissement	Recettes et dépenses	966 891.86

Budget annexe d'assainissement M 49

- section d'exploitation	Recettes et dépenses	57 006.93
- section d'investissement	Recettes et dépenses	197 745.41

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces budgets.

4 - Réfection des sanitaires de la salle polyvalente

A) Maîtrise d'oeuvre

Le Maire soumet aux membres présents le devis établi par le cabinet ECH de Spicheren concernant la mission de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de réfection des sanitaires à la salle polyvalente.

Le montant de la prestation se monte à 7 % sur le montant HT du marché des travaux initial.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de prix, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer la mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réfection des sanitaires à la salle polyvalente au cabinet ECH.
- Autorise M. le Maire ou à défaut un adjoint à signer le devis concernant les prestations pour ces travaux à la salle polyvalente

B) Choix des entreprises

Le Maire soumet au Conseil les différentes offres de prix pour les travaux de réfection des sanitaires à la salle polyvalente.

Toutes les offres faites ont été examinées et vérifiées par la commission des travaux.

Après négociations, les entreprises proposées pour effectuer les travaux sont :

Lot Carrelage/chape	Multiservices	9 939.70 € HT
Lot Plâtrerie	Hehn Frères	4 335.52 € HT
Lot Menuiserie	Schreiber et Cie	2 497.00 € HT
Lot Peinture	Génération Peinture	3 000.00 € HT
Lot Electricité/Sanitaire	EEC	<u>16 248.00 € HT</u>
		36 020.22 € HT

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil, à l'unanimité,

- considère que les entreprises sus citées présentent toutes les qualités requises et ont proposé le meilleur prix.
- décide de confier les travaux aux entreprises ci-dessus désignées
- charge le Maire ou à défaut un adjoint de la signature des devis ainsi que de toutes les pièces s'y rattachant.

5 - Associations : demandes de subvention

Monsieur le Maire donne lecture

- a) de la lettre du 07 avril 2015 adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie du 27 avril 2015 à la chèvrerie de Diebling pour 38 élèves des classes du CP au CM2.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 4 € par élève participant soit 152 €. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

- b) de la lettre du 07 avril 2015 adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie du 28 avril 2015 à la chèvrerie de Diebling pour 34 élèves des classes de maternelle.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 4 € par élève participant soit 136 €. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

- c) de la lettre adressée par le président de l'amicale des sapeurs-pompiers sollicitant une aide financière pour la prise en charge des cotisations et assurances complémentaires des sapeurs-pompiers.

Après délibération, le Conseil décide d'allouer la somme de 726.40 €.

6 - Communauté d'Agglomération : participation au dispositif de soutien au commerce-2015 : désignation des représentants de la Commune au comité de pilotage

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 13 mars 2015, le Conseil a décidé de participer financièrement au nouveau dispositif de soutien aux investissements des commerçants et artisans pour l'année 2015 dans les mêmes conditions que pour le FISAC à savoir via une subvention annuelle maximum par entreprise ou commerce de la Commune de 2 500 € à hauteur de trois dossiers par an.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif un comité de pilotage a été créé et il appartient à chaque commune participant à ce dispositif de désigner leur représentant (1 titulaire et 1 suppléant) au sein de ce comité.

Après délibération, le Conseil désigne à l'unanimité, M. MEYER Fabrice, 1^{er} adjoint au maire titulaire et M. SIMON Martial, 3^{ème} adjoint au maire, suppléant, comme représentant de la Commune au sein du comité de pilotage du nouveau dispositif de soutien aux investissements des commerçants et artisans

MM MEYER Fabrice et SIMON Martial accepte cette nomination.

7- DIVERS

A) Forêt communale : travaux sylvicoles 2015

Le Maire soumet au Conseil le devis établi par l'ONF concernant les travaux sylvicoles 2015 en OET) pour un coût de 3 258.34 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise le Maire à le signer.

B) Adhésion au groupement de commande de la Communauté d'Agglomération de Forbach

Au 1^{er} janvier 2016, les acheteurs soumis au Code des Marchés Publics devront avoir signé un nouveau contrat pour la fourniture d'électricité et de gaz avec un fournisseur de leur choix, les tarifs réglementés étant supprimés à cette même date.

Pour répondre à cette obligation d'ouverture du marché de l'électricité et de gaz et dans une optique d'optimisation de la commande publique, la Communauté d'Agglomération de Forbach va constituer un groupement de commandes avec les Communes membres intéressées, le Syndicat Mixte pour l'Assainissement de la Vallée du Strichbach et le syndicat mixte du Musée de la Mine.

La commission d'appel d'offres sera celle de la CAFPF, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'électricité et de gaz.

L'exécution des marchés sera assurée par chaque Collectivité membre du groupement.

Le Conseil Municipal, décide,

- d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération de Forbach
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement

C) Syndicat Intercommunal de la maison forestière de Spicheren

Le Maire informe le Conseil Municipal, que le Syndicat Intercommunal de la maison forestière de Spicheren, envisage d'acheter un terrain d'une superficie de 9.71 ares qui est contiguë à la maison forestière. Ce terrain viendra augmenter le patrimoine du Syndicat.

De part ce qui précède, le Syndicat demande si les Communes membres sont d'accord pour participer financièrement à cette acquisition. Les frais seront répartis au prorata de la surface de la forêt de chaque commune.

Le Conseil Municipal, après ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, donne son accord pour participer financièrement aux frais d'acquisition.

D) Travaux : Demandes de subvention

Le maire soumet au Conseil le projet d'aménagement qualitatif des bâtiments communaux qui se décompose comme suit :

- Remplacement du serveur informatique de la mairie
- Remplacement partiel du mobilier, des rideaux et des portes d'entrée du groupe scolaire
- Remplacement partiel du mobilier et remplacement du lave-vaisselle de la salle polyvalente
- Installation d'une sono et d'un éclairage de scène à la salle polyvalente
- Réfection des sanitaires de la salle polyvalente

Ces travaux s'élèvent à environ 88 359.28 € HT

Ce projet est susceptible de faire l'octroi d'une subvention type revue parlementaire et auprès de la Communauté d'Agglomération de Forbach

Le Plan de financement se présente comme suit :

- Cout total des travaux : 88 359.28 € HT réparti comme suit
 - Remplacement du serveur informatique de la mairie 5 365.00 €
 - Remplacement partiel du mobilier, des rideaux et des portes d'entrée du groupe scolaire 18 786.77 €
 - Remplacement partiel du mobilier et remplacement du lave-vaisselle de la salle polyvalente 13 528.40 €
 - Installation d'une sono et d'un éclairage de scène à la salle polyvalente 12 137.48 €
 - Réfection des sanitaires de la salle polyvalente 38 541.63 €
- Financement escompté :
 - Subv. Parlementaire 22 500 €
 - Communauté d'Agglomération 22 500 €
- Autofinancement :
 - Fonds propres 43 359.28 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de faire réaliser ces travaux
- sollicite l'octroi des subventions
 - type revue parlementaire
 - de la Communauté d'Agglomération de Forbach
- s'engage à ne pas effectuer les travaux avant la notification des subventions.
- approuve le plan de financement présenté
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention de ces subventions.

E) Projet de rénovation de bâtiments communaux-Etude

Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de prix établie par WMG ARCHITECTE concernant une étude de faisabilité pour la rénovation de bâtiments communaux.

Le coût de l'étude s'élève à 3 800 € HT. Cette somme sera déduite en cas d'acceptation d'un projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte ce devis et autorise le Maire à le signer.

F) Informations diverses

Le Maire fait part :

- 1°) des remerciements de l'AFAD concernant l'octroi d'une subvention de 50 €
- 2°) que M. MARCHAND Joseph a décidé de ne pas vendre à la Commune le terrain section 10 n°26 au lieudit « Ermerich an der chaussé » d'une contenance de 17.32 ares.

Le Conseil prend acte de ces différentes informations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 21 heures 30.
14 délibérations numérotées de 1 à 7 F ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN, Maire

M. Fabrice MEYER

M. Martial SIMON

M. Joseph FURGAL

M. Martial SCHWARTZ

M. MEYER Serge

Mme Joëlle LOEGEL

Mme Martine DOMITAR

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Doris RESCH

Mme Marie-Antoinette PHILIPP